

Décision

Générale

colonial

Décision n° 912/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement et promotion du personnel du Corps territorial du Service de la Santé publique .

n° 912/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 17

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1967 les fonctionnaires du cadre territorial de la Santé publique ci-après nommés : I. CADRE DES TECHNICIENS DE LA SANTE PUBLIQUE Pour le grade de technicien principal, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967 : Abdoul Magid Abdourahman ; Ibrahim Ahme Bourale ; Mohamed Elmi Ioda ; Mohamed Elmi II Ali ; Osman Ahmed Yassin ; Waberi Moussa Beder. Pour compter du 20 décembre 1967 : Hassan Ahmed Youssouf. II. CADRE DES INFIRMIERS Pour le grade d'infirmier de 2e classe, 1er échelon Pour compter du 1er juillet 1967: Mohamed Moussa Kamin. II. CADRE DES AGENTS D'EXPLOITATION QUALIFIES Pour le grade d'agent d'exploitation qualifié de 1er classe, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967: Abdallah Ahmed Kayed. Pour compter du 1er juillet 1967 : Hassan Bogome Hoche. Pour le grade d'agent d'exploitation qualifié de 2e classe, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967: Mohamed Ibrahim. Pour compter du 1er juillet 1967 : Idriss Moussa Casle. IV. CADRE DES AGENTS D'HOSPITALISATION Pour le grade d'agent d'hospitalisation principal, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967: Mohamed Ali Mohamed. Pour compter du 1er septembre 1967 : Djama Yonis Kaire. Pour compter du 4 décembre 1967 : Djama Areh Abadid. Pour le grade d'agent d'hospitalisation, 1er classe, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967 : Ali Mohamed Ali : Beder Omar Robleh ; Mohamed Ali Mohamed 5 ; Mme Aïcha Guellé Omar ; Mme Aïcha Iftine Ali. V. CADRE DES AGENTS D'EXPLOITATION Pour le grade d'agent d'exploitation principal, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967 : Mohamed Ali 4 Youfis; Mohamed Moussa Abdoullahi. Pour le grade d'agent d'exploitation 1er classe, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967: Mal Ainan Souldan; Djama Farah Doukoube. Pour le grade d'agent d'exploitation 2e classe, 1er échelon Pour compter du 1er janvier 1967 : Ali Darar Miguil ; Mohamed Abdallah Ibrahim.

Art. 2

— Sont promus pour compter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées les fonctionnaires du corps territorial de la Santé publique dont les noms suivent :